

Loi ASV: la grosse déception!

Chronique de Yaël Dinapoli
Retraite Plus

Si le gouvernement se félicite déjà de la mise en application de la loi Autonomie, la grande majorité des familles (84.5%) n'en a même pas connaissance et plus de la moitié des professionnels du secteur médico-social trouvent ces mesures trop symboliques.

Je travaille pour un organisme qui aide les personnes âgées à trouver une maison de retraite adaptée à leurs souhaits et je suis tous les jours confrontée à la détresse des aidants qui s'occupent tant bien que mal d'un proche âgé.

Face aux multiples difficultés rencontrées par ces aidants au jour le jour : épuisement, détresse morale, manque d'aide professionnelle, manque de soutien psychologique, je m'intéresse de près à cette nouvelle loi dont tout le monde parle : La loi d'adaptation de la société au vieillissement ou Loi ASV, qui est censée trouver des solutions pour les aidants afin que leur vie soit un peu plus facile !

Et, apparemment, je suis loin d'être la seule à le penser !

Maintes fois remanié, ce projet de loi a, semble t-il, abouti à plusieurs mesures dont la revalorisation de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, la création d'un droit au répit des aidants et un renforcement des politiques d'adaptation des logements. Tout cela est bien beau mais pourtant, personnellement, j'aurais également souhaité voir apparaître dans cette loi : l'augmentation du nombre du personnel en EHPAD, la facilitation de l'accès aux EHPAD grâce à des aides supplémentaires et une tarification mieux régulée, le renforcement des mesures préventives évitant la maltraitance des âgés et surtout plus d'aides psychologiques et techniques pour soulager les aidants.

La nouvelle enquête publiée par l'organisme Retraite Plus et les résultats de leur sondage m'ont laissée perplexe...

En effet, il ressort clairement de ce sondage effectué auprès d'un échantillon significatif d'aidants familiaux ainsi qu'auprès de plus de 14000 représentants du secteur médico-social, que si le gouvernement se félicite déjà de la mise en application de cette loi, la grande majorité des familles (84.5%) n'en a même pas connaissance et que plus de la moitié des professionnels du secteur médico-social, trouvent ces mesures trop symboliques.

Les familles comme les professionnels se disent déçus et estiment cette loi insuffisante au regard des besoins grandissants de cette nouvelle population de personnes très âgées (2 millions de français ont plus de 85 ans).

Sont également soulignées plusieurs limites à cette loi : le congé de proche aidant qui n'est pas rémunéré, le droit au répit dont seul un petit nombre d'aidants pourra bénéficier en fonction des budgets affectés à chaque département, la revalorisation de l'APA qui ne

concerne que les personnes maintenues à domicile et la majoration ponctuelle de l'APA en cas d'hospitalisation de l'aidant qui n'est versée qu'après avoir prévenu le conseil départemental environ 2 mois avant l'hospitalisation... ce qui, bien sûr ne laisse aucune place à l'imprévu.

Alors je reste perplexe ! En effet, il me semble que malgré une vraie volonté des politiques d'améliorer de la prise en charge de la dépendance, la loi demeure insuffisante et gagnerait à être remaniée.